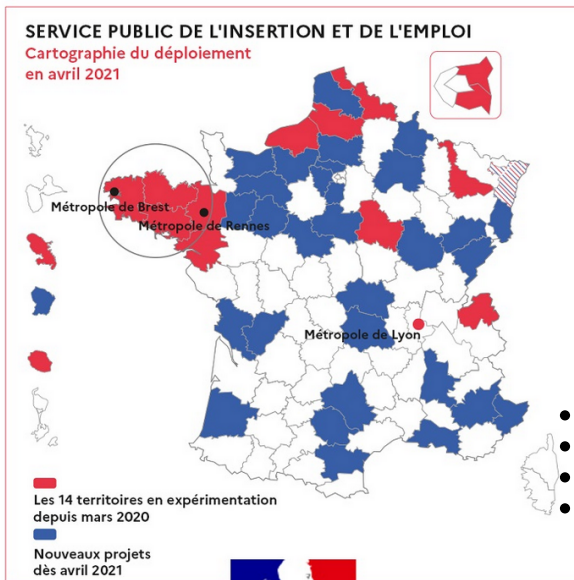


Service public de l'insertion et de l'emploi : appel à manifestation d'intérêt

Le Service public de l'insertion et de l'emploi impulse "une coordination opérationnelle entre les professionnels de l'insertion". A cet effet, il organise des appels à manifestation d'intérêt auxquels peuvent répondre des territoires porteurs de projets.



35 territoires supplémentaires vont être sélectionnés à l'issue du nouvel **appel à manifestation d'intérêt (AMI)** lancé le 15 juillet 2021. Le premier AMI avait permis d'identifier 31 projets en avril de cette année et 14 expérimentations étaient déjà en cours depuis mars 2020.

Ces projets doivent répondre à l'objectif du **Service public de l'insertion et de l'emploi**, qui est de "garantir le droit à un **parcours personnalisé à toute personne rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles** à entrer sur le marché du travail". Les projets présentés par les opérateurs dans le cadre de la réponse à l'AMI doivent :

- Placer les bénéficiaires au cœur du projet proposé.
- Refléter une bonne connaissance du public.
- S'inscrire dans les principes du SPIE.
- Expliciter les modalités de mise en œuvre des objectifs et attendus du SPIE.

Qui peut candidater ?

Un conseil départemental ou un autre acteur de l'insertion ou de l'emploi avec l'accord du conseil départemental. Les **porteurs de projet** doivent **représenter un groupement d'acteurs de l'insertion** comprenant obligatoirement le conseil départemental et Pôle emploi **plus largement**: collectivités territoriales, **missions locales**, Cap emploi, CAF, ARS, CCAS, CCIAS, **associations, organismes de formation et d'accompagnement**, entreprises, etc.

Soumettre son projet

Les services déconcentrés de l'État (Préfets, commissaires à la lutte contre la pauvreté, DREETS et DDETS) sont les interlocuteurs dans les territoires pour accompagner l'élaboration des projets et les dossiers de candidature.

Délais et mise en œuvre

Les **projets peuvent être présentés jusqu'au 11 octobre 2021 inclus**. La sélection sera réalisée au mois de décembre 2021.

Les projets devront être mis en œuvre en 2022 et 2023.

Pour aller plus loin

- [Tous les détails sur la page du SPIE](#)
- [DREETS Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- [Cartographie des territoires déjà sélectionnés et les projets en cours](#), dont l'**Allier, la Drôme et le Puy-de-Dôme**
- [Article dans Localtis](#)

Dernières actualités

[Professionnels, découvrez les métiers qui recrutent dans la filière Forêt-Bois en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

[25^{ème} Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées](#)

[Les "Rendez-vous Mookie" sont de retour !](#)

[French Fab Tour à Annecy : à la découverte des métiers de l'industrie](#)

[L'Union Européenne lance ALMA, un "Erasmus" pour les jeunes décrocheurs](#)

- [Toutes les actualités](#)